

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 26

Artikel: Abornement aux Franches - Montagnes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

née à payer 30,000 florins à l'évêque pour réparer le dommage causé aux églises de l'évêché. Elle ne versa en réalité pas plus de 3000 florins, tandis que Jean de Vienne se vit obligé d'hypothéquer presque toutes ses possessions et que Bellelay qui avait de nombreuses propriétés à Bienne, à Neuveville et dans l'Orval ou vallée de Tavannes, eut des pertes considérables à supporter et ne reçut jamais de dommages intérêts.

(A suivre)

JECKER, curé.

Abonnement aux Franches-Montagnes

(Commune de Montfaucon)

Le tronçon porte, mais non tout-à-fait bien lisible, la date de 1696. Sur la partie détachée on voit, d'un côté, les lettres R. N. O. V. E. E. N., et de l'autre, cet emblème ☺; à sa surface un trait, peut-être le chiffre 1 qui va de haut en bas, plus un E. au dessous. Elle était à peu près de la forme des précédentes et est tournée du nord-est au sud-est par sa forme indicative.

De là, la limite se dirige du côté du sud-ouest. On trouve une borne auprès de la barre qui sépare la Pâturette du Gros-Bois-derrière. Du côté sud-est elle porte un gros E et du côté sud-ouest un 2; du côté du nord ou Franches-Montagnes, elle porte F M avec la date de 1756.

A 500 pas environ de celle-ci, dans la direction occidentale, il y a une borne de la même forme et hauteur à peu près que les précédentes. Elle porte du côté de minuit deux pives dont l'une n'est plus guère visible et qui sont dans un emblème qui a cette forme ☺ avec un F dans un des coins, le chiffre 3 du côté Est, et du côté de midi la crosse de Bâle avec O et un E au dessus. Cette borne se trouve à proximité de la barre qui sépare la métairie du Gros-Bois-derrière du communal de Tramelan et à peu de distance du Creux qui est sur le pâturage du Gros-Bois-derrière et qu'on nomme le Creux de l'enfer. Il est sur la Seigne.

A 160 pas plus loin, et toujours en ligne droite du côté du couchant on trouve une borne de 70 centimètres de haut sur le communal de Tramelan et tout près de la barre du Gros-Bois-derrière. Elle porte du côté de midi un B pour tout, mais qui, semble-t-il, devrait être un E pour dire Erguel.

A 400 pas de cette dernière, et toujours dans la même direction et la même hauteur, il y a une borne de même dimension que la précédente, dans la barre de Tramelan et Gros-Bois-derrière. Elle porte un gros E du côté Sud.

quelque débris... Et... et ça le fait souffrir avant de s'en aller.

— Mais... ça partira ?

— Espérons-le.

Et le docteur gravit rapidement son escalier. Marceline s'éloignait, toute chancelante. Il avait dit : « espérons ! » il n'avait rien affirmé. Elle erra, tout le jour, autour de l'hôpital, accablée par cette pensée qu'une si petite chose, qu'un débris d'os ou de molette d'éperon pouvait lui tuer son frère. Des cavaliers, des officiers passaient, à chaque instant, auprès d'elle ; même tout un escadron défila vers onze heures. Elle regardait tous ces hommes aux pieds, essayant de calculer ce qu'il y a de pointes à une mètche. Et elle murmurait :

— Dieu ! Dieu ! Si celle-ci était la dernière au moins !

Oh ! les trois cruelles journées qui suivirent ! Césaire venait, le soir, partager son angoisse. A la nouvelle que son ami était plus mal, il

A 200 pas plus loin, et toujours directement au couchant, on en trouve une qui est un peu plus élevée que ces dernières. Elle porte du côté de midi un G ou plutôt un C mal fait ; ce qui signifierait Courtelary ; on l'a coloré en rouge.

Plus loin à 135 pas et dans la même barre il s'en trouve une même que les précédentes ; elle porte un I du côté de midi. Il n'y a rien sur les autres côtés.

A 280 pas de cette dernière et dans la même haie, il y en a une qui du côté de midi porte un E, et du côté nord la date de 1695 avec 2 pives effacées et un E, semble-t-il, mais qui doit plutôt être un F.

Plus loin, à 110 pas, se trouve une grande borne d'un mètre de haut avec cet écu sur un côté sud et un E au dessus ; puis un second écu sur le côté de minuit ou des Franches-Montagnes ; il paraît qu'il y avait pour emblème 2 pives qui sont effacées.

De cette dernière borne à celle qui sépare le Gros-Bois-derrière de la Pâturette la limite est directe et va de l'est à l'ouest. Elle est aussi la dernière qui sépare la commune de Montfaucon de celle de Tramelan et elle est placée comme les précédentes dans la Barre qui sépare le Gros-Bois-derrière du communal de Tramelan-dessus. Elle est à l'extrémité sud-ouest de la commune de Montfaucon ; elle fait limite entre la commune du Bémont, celle de Montfaucon et de Tramelan. Elle est fort peu éloignée du communal de Saignelégier et elle est placée sur un marais ou seignie.

Ces notes descriptives ont été recueillies et laissées par M. Florent Farine des Peignières, décédé en décembre 1897, à l'âge de 84 ans, homme très judicieux et très observateur et parfaitement au courant des choses de la Montagne.

* * *

Dans l'histoire de St-Ursanne par Mgr Chêvre, actuellement curé-doyen de Porrentruy, on lit page 562 :

« Le 2 Juin 1749 eut lieu une délimitation entre la Franche-Montagne et la Prévôté. On a commencé au lieu dit le Pau de fer. Il y avait là une ancienne borne triangulaire renversée, qu'on a redressée. Elle était marquée d'un B, qui veut dire Bellelay, et de l'autre côté d'un chevron avec une rose sur chaque côté, ce que les religieux de Bellelay, qui étaient présents, ont dit être l'armoirie d'un de leurs abbés appelé Bellefond, (Jean X Gogniat de Bellefond, près de Franquemont, 28^{me} abbé de Bellelay, 1530-1553), suivant la remarque qu'ils en avaient. Cette borne séparait la Montagne, la Courtine de Bellelay et la Prévôté. Les autres bornes ont été plantées en suivant dans la pâture de M. François, dans celle de Schwall-

avait vite retrouvé son allure fière. Il faisait très mal son service, il attrapa un soir de consigne. Et, le samedi, ils eurent une grande crainte : leur permettrait-on de voir Firmin le lendemain ? Si le Dr Derbois allait juger qu'un calme absolu était indispensable !...

On les laissa, cependant, entrer le dimanche, mais en leur recommandant de ne faire qu'une très courte visite au blessé et de lui parler le moins possible. Et, à peine l'infirmier leur avait-il adressé cette recommandation qui, tout de suite, les avait troublés, qu'ils apercevaient sœur Olympie, la mine toute désolée. Elle se couva la tête.

— Mes pauvres enfants, on n'a pas voulu lui refuser le plaisir de vous voir ; mais je compte sur votre prudence ?

Quand ils pénétrèrent dans la chambre de Firmin, le malheureux n'eut pas la force de se lever. Il bégaya :

— Ah !... Entin... Les voici !

ler, dans celle du chapitre auprès du lieu dit la Lourière ; puis une en pierre du côté du village de Montfaucon, puis les autres en passant auprès de la 1^{re} maison de Montfaucon jusqu'aux Enfers en tirant depuis sur la côte au Bouvier, en tout douze bornes. Le Chapitre de St-Ursanne eut à payer la moitié des frais de cet abornement. »

(A suivre)

Les catholiques et la guerre aux Etats-Unis

Mauvaises nouvelles pour la pauvre Espagne qui est bien menacé aujourd'hui de perdre une partie de ses brillantes colonies. Les Américains, plus forts en nombre, en vaisseaux, en ressources financières, deviennent les vainqueurs, aidés qu'ils sont encore par les insurrections à Cuba, aux Philippines.

On aurait pu croire que la guerre avec l'Espagne aurait mis nos corréligionnaires des Etats-Unis dans l'embarras. On se plaît si volontiers à représenter les catholiques comme manquant



L'amiral Sampson

de patriotisme, comme ayant leur cœur à Rome, au delà des monts (*ultramontains*), qu'il y avait, dans le conflit soulevé entre l'Espagne et les Etats-Unis, une belle occasion de constater si ces perpétuelles accusations des Loges étaient fondées. On l'avait déjà vu en 1870.

Et un faible sourire anima un peu son visage. Sœur Olympie dit à voix basse :

— Il est tranquille encore ; mais quand ses accès de fièvre le prennent...

Il s'assirent et lui donnèrent leurs mains. Un grand quart d'heure, très silencieux, s'écouta. Sœur Olympie voulut alors les renvoyer ; mais cela indisposa Firmin : il lança un mauvais regard à la religieuse.

— Ah non, he n'... qu'ils restent !

Et il suffit de ce moment de colère pour donner une expression hivide à ses traits.

— Par moments, dit, toujours tout bas, sœur Olympie, sa raison l'abandonne.

Et, juste en cet instant, le blessé eut un soupir rauque, puis quelques hoquets. Et portant feutrément la main à sa tête, il cria :

— C'est là... c'est là...

(La suite prochainement.)